

Service du transport scolaire

Règles de conduite des élèves dans un autobus¹

Tout élève qui utilise le transport scolaire doit se soumettre aux règles établies par le Service du transport scolaire. Le non-respect des règles générales de conduite des élèves dans l'autobus peut entraîner des sanctions allant jusqu'à la suspension ou à la perte du droit au transport scolaire. Dans un tel cas, les parents sont responsables de transporter eux-mêmes leur enfant à l'école.

1- RESPECTER LES AUTRES :

- Utiliser un langage respectueux.
- Adopter des comportements bienveillants envers les autres.
- Respecter les consignes du conducteur sans argumenter.



2- PRENDRE SOIN DU MATÉRIEL ET DES LIEUX

- Prendre soin des bancs.
- Jeter mes papiers ou déchets dans la poubelle lorsque je débarque de l'autobus.

3- ADOPTER DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES

- Arriver quelques minutes avant l'heure d'arrivée de l'autobus.
- Attendre que les feux clignotent ainsi que le signal du conducteur pour traverser devant l'autobus en prenant soin de passer devant le bras d'éloignement.
- Se diriger immédiatement à son siège une fois à bord de l'autobus et demeurer assis sur le banc jusqu'à destination.
- Laisser ses bras et ses jambes à l'intérieur de son banc.
- Garder un ton discret pour la conversation.
- Prendre sa collation en dehors de l'autobus.



J'ai pris connaissance des règles en transport scolaire et des sanctions du non-respect de ces dernières.

Nom de l'élève : _____ Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

¹ La signature de ce formulaire est valide pour la durée de la scolarisation de l'élève et doit être retourné à l'école.